

Rachel RC. CARRE

De: Luis De La Parte [l.delaparte@urbaser.fr]
Envoyé: vendredi 2 février 2007 16:47
À: 'jacques malaret'; 'jean-francois.tourel@marseille-provence.fr'
Cc: 'Duval, Jocelyn'; 'Lignieres, Paul'; Claude Saint-Joly
Objet: RE: CTM MARSEILLE - Prochaine Réunion avec le PAM
Pièces jointes: Compte rendu réunion 4 janvier 2007

Bonjour,

Merci pour nous confirmer votre assistance à la réunion du 12 février. Nous vous suggérerions de venir si possible avec votre avocat pour les aspects juridiques, notamment concernant le point 2 du compte-rendu ci-joint.

Nous pensons que pour EveRé et MPM, il est important d'arriver à un accord avec le PAM (et Deulep) le 12 février en raison du risque d'être en retard par rapport au délai concernant la voie ferrée et l'ouvrage d'art prévu.

Cordialement,

Luis de la Parte

De : jacques malaret [mailto:Jacques.MALARET@marseille-provence.fr]
Envoyé : jeudi 1 février 2007 13:51
À : r.carre@urbaser.fr
Cc : 'TOUREL Jean-Francois'
Objet : RE : CTM MARSEILLE - Prochaine Réunion avec le PAM

Bonjour,
Je vous confirme que je retiens cette date de réunion où je représenterai MPM.
Cordialement,

Jacques MALARET

-----Message d'origine-----

De : Rachel Carre [mailto:r.carre@urbaser.fr]
Envoyé : jeudi 1 février 2007 12:25
À : 'Jean-François TOUREL'; 'jacques malaret'
Objet : CTM MARSEILLE - Prochaine Réunion avec le PAM

Bonjour,

En ce qui concerne la prochaine réunion proposée par le PAM sur le thème du pont, notre avocat de chez Linklaters à Paris souhaiterait si possible arrêter la date du 12 février. Cette date vous conviendrait-elle ainsi qu'à votre avocat ?

Restant à votre disposition.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures,

Rachel Carré

Urbaser Environnement SAS

171 Bis Chemin de la Madrague

Tel : +33 (0) 4 91 67 12 20

Fax : +33 (0) 4 91 53 99 62

Ce message et toutes les pièces jointes sont rédigés à l'attention exclusive de son ou ses destinataires et sont de nature confidentielle. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non-conforme à sa destination est interdite. This message and any attachments is intended solely for the addressees and is confidential. If you receive this message in error, please delete it and notify the sender. Any use not in accordance with its purpose is prohibited. Este mensaje se dirige exclusivamente a su destinatario y puede contener información confidencial sometida a secreto profesional o cuya divulgación esté prohibida en virtud de la legislación vigente. Cualquier opinión en él contenida es exclusiva de su autor y no representa necesariamente la opinión de la empresa. Si ha recibido este mensaje por error, le rogamos nos lo comunique inmediatamente por esta misma vía y proceda a su destrucción.